



NOTE DE RENTREE SAISON 2024 – 2025

NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES RAPPELS IMPORTANTS

Ce document présente les principales nouveautés fédérales pour la saison 2024/2025, ainsi que quelques rappels importants.

Pour plus de détails, consultez le site : <https://www.ffkmda.com/>

Sommaire

- 1/ Affiliation - Licences et rentrée des clubs
- 2/ Compétitions : modifications règlementaires majeures
- 3/ Scoring et plateforme d'inscription
- 4/ Grades
- 5/ Formation - Diplômes
- 6/ Dispositif Pass'sport
- 7/ Assemblée générale électorale
- 8/ Contacts





1. Affiliations – Licences et rentrée des clubs

A la suite d'un été marqué par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, le monde sportif s'attend à un afflux de pratiquants dès la rentrée de septembre. La fédération, qui bénéficie à travers ses clubs d'une augmentation constante et significative de ses pratiquants (66 282 pour la saison dernière), va probablement poursuivre sur cette tendance.

Depuis la promulgation de la loi du 02 mars 2022 (article 13) visant à démocratiser le sport en France, les associations peuvent, sous conditions, utiliser les équipements sportifs scolaires. Ce dispositif peut permettre aux clubs d'augmenter leur activité en multipliant les créneaux afin d'accueillir de nouveaux licenciés.

Une note détaillée sera prochainement diffusée par la fédération à ce sujet.

2. Compétitions : modifications règlementaires 2024/2025

2.1 K1 style

Conformément à la réglementation internationale et aux exigences d'alignement des appellations entre la fédération internationale et la fédération française, le K1 rules s'intitule désormais K1 style.

En application de la réglementation internationale WAKO, le backfist (et non le spinning back fist qui est le coup de poing retourné) n'est plus autorisé en K1 style et en K1 style light.

2.2 Abrogation de la limitation d'inscription en championnat à 2 combattants par club

La règle de limitation à deux inscrits d'un même club pour une même catégorie d'âge/discipline/poids en championnat de ligue est abrogée.

Les clubs pourront de nouveau dès la rentrée inscrire en championnat de ligue un nombre illimité de licencié(e)s.

2.3 Panrace

Le panrace possède une nouvelle réglementation. Les évolutions majeures sont les suivantes :

- Modification des temps des combats
- Fin du port du casque en classe A



3. Scoring et plateforme d'inscription aux compétitions

La fédération a travaillé sur plusieurs évolutions de notre logiciel de gestion et de déroulement des compétitions pour le muaythai, le kickboxing et le pancrace.

Plusieurs nouveautés seront déployées dès la rentrée pour améliorer l'expérience des participants. Quelques exemples :

- Amélioration du suivi des commotions cérébrales
- Amélioration du dispatch
- Prise en compte des têtes de série avant dispatch des compétiteurs
- Amélioration de la fonctionnalité de déplacement des combats

Rappel 1 : les ligues et la fédération créent leurs compétitions dans la plateforme d'inscription officielle et les clubs doivent inscrire directement leurs licenciés dans cet espace pour participer aux compétitions officielles amateur (ligues et nationales, championnats et coupes).

Rappel 2 : toutes les compétitions amateur pour chaque discipline, en fonction des particularités règlementaires, doivent utiliser la scoring pour la gestion administrative, le déroulement et la saisie des résultats (coupes et championnats).

4. Grades

4.1 Intégration des grades et de l'expérience acquise de combattant à la plateforme d'inscription aux compétitions

La possession d'un grade est une obligation pour s'inscrire en compétition. Une dérogation existe pour les compétitrices et les compétiteurs qui ont déjà pratiqué la compétition sans le grade.

Cette obligation a été intégrée à la plateforme d'inscription aux compétitions. Ainsi, si un licencié n'a ni le grade ni une expérience valable dans une discipline en compétition, son inscription ne sera pas possible.

Rappel : les grades permettant l'accès à la compétition en assaut sur tatami se passent directement en club et les grades permettant l'accès à la compétition en combat plein contact sur ring (ou cage pour le pancrace) se passent lors de sessions régionales d'examen organisées par les ligues.

Les détails de ce dispositif se trouvent ici :

https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2024/06/LB_juin_2024_regles-et-tableau-recapitulatif-des-grades.pdf

<https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2024/06/Grades-2024-Circulaire-Direction-Technique-Nationale.pdf>



5. Formations-Diplômes

5.1 Entrée en formation

Pour s'inscrire aux formations de moniteur BMF1 et BMF2, un grade minimum est requis. Les grades permettant l'accès au BMF1 se passent directement en club et les grades permettant l'accès au BMF2 se passent lors de sessions régionales d'examen organisées par les ligues. Plus d'informations sur le site fédéral rubrique « disciplines/grades ».

5.2 Diplômes pour coacher

Dans les disciplines se déroulant en assaut sur tatami, l'entraîneur doit posséder au minimum le BMF2 pour être dans le coin de son combattant.

Dans les disciplines se déroulant en combat plein contact sur ring (ou cage pour le pancrace), l'entraîneur principal doit posséder au minimum le BMF3* pour être dans le coin de son combattant.

*Dérogation : les titulaires d'un BMF2 passé avant le 1er septembre 2016 sont autorisés à coacher sur ring dans la mention de leur BMF2 uniquement.

6. Pass'sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune/adulte éligible pour financer une partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2024-2025. Elle se trouve élargie pour cette rentrée sportive et simplifiée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques: <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

7. Assemblée Générale elective

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2023, la fédération a adopté de nouveaux statuts et règlement intérieur intégrant les nouvelles dispositions du code du sport concernant la gouvernance des fédérations (loi du 22 mars 2022).

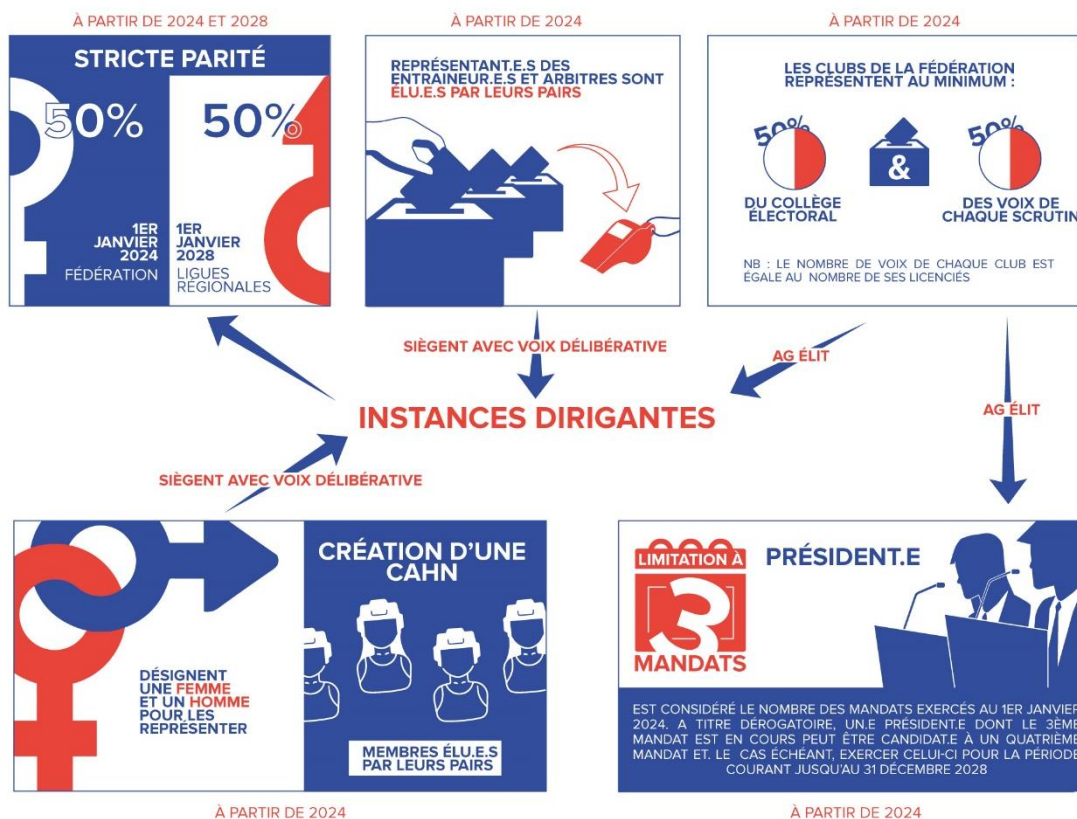
Les principales nouveautés statutaires sont les suivantes :

- La parité homme/femme au sein du comité directeur et du bureau exécutif.
- L'intégration au sein du comité directeur de 3 collègues de représentants des licenciés élus par leurs pairs (sportifs de haut niveau, entraîneurs, arbitres). Plus d'informations à venir très prochainement à ce sujet.
- Le vote direct des clubs lors de l'assemblée générale elective de la fédération, représentant 50% du collège électoral pour un total de 50% des voix.



La fédération organisera son assemblée générale élective lors du dernier trimestre 2024.

MODIFICATIONS STATUTAIRES QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2024?



8. Contacts

Les services de la fédération se tiennent à votre disposition pour tous renseignements en lien avec cette note de rentrée.

contact@ffkmda.fr

Excellente saison 2024/2025 à toutes et à tous !

